

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE SAINT-LYPHARD DU 13 juin 2023

L'an 2023, le 13 juin à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Lyphard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude BODET Président.

Présents :

BODET Claude	GOULENE-HENRY Dominique
MORANTON Bernard	JOSSO Nolwenn
BERCEGEAY Robin	COCARD Justine
BLOMME Bernard	SARZEAUD Anne-Martine
PENDUFF Armelle	CHIABERGE Roger
MARCHAND Françoise	MARGELLI Danièle

Excusés :

Monsieur BATARD Roger (Démissionnaire)

Le Conseil d'administration a été convoqué le 7 juin 2023 par courrier électronique.

Nombre de votants : 12

Début de séance 17h35

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 AVRIL 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration,

Par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSENTION

2 – AIDES OCTROYEES

A) Le CCAS est venu en aide à un locataire, dont le logement était insalubre. En collaboration avec Mme RAMBAUD assistante sociale de l'EDS de Guérande, soit la totalité du devis de vidage et nettoyage de l'appartement par l'entreprise, avant de mettre en place le service d'aide à domicile. Le bénéficiaire touche une retraite de 1035€ et 75€ d'APL --- il paye mensuellement des charges nécessaires à 515€ ce qui lui fait un reste à vivre de 670€

une aide a été octroyée par le CCAS de 233.06€

B) Décision à prendre : Le demandeur souhaite une aide du CCAS, pour la prise en charge de son retard de loyer de 1145.61€. A la suite d'un trop perçu d'allocation APL de 842.75€ le demandeur s'est vu privé d'allocation en novembre 2022, puis mise en place d'un échéancier qui se termine en juillet 2023 (puisque sa fille qui a intégré un logement social avec son conjoint en mai 2022, n'a pas été déclarée en sortie de droits sur le compte de son parent, même si signalé à la CAF lors d'un entretien téléphonique). Un nouveau calcul sera fait en juillet par la CAF

- Il est déjà bénéficiaire des Resto du Cœur et Secours populaire.
- Sa demande de Complémentaire Santé Solidaire est en cours
- Mme NOGUES de CAP EMPLOI s'occupe de son suivi professionnel
- Mme MAURICE de la CARSAT l'accompagne pour son dossier de retraite – effectif en 2025
- Projet, se mettre en colocation avec son frère chez HABITAT44 (T2) et le recevoir dans son T3 du CISN

Le montant de ses revenus est de **971€** pour **983€ de charges** (nécessaires) – pas de prêt/pas de découvert.

Les membres du CCAS proposent avant de se positionner :

- **De faire une demande de réduction de la dette ou remise gracieuse, au bailleur social**
- **Et si besoin, établir un montage financier**

3 – MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Monsieur Claude BODET

Le CCAS a reçu la demande de démission de monsieur Roger BATARD qui représentait les associations des retraités. Madame BLANCHARD Nolwenn qui est la directrice de l'APHJ, a proposé sa candidature pour le remplacement d'un membre bénévole représentant une association du département, au sein du CCAS

Monsieur le Président remercie Monsieur BATARD pour son engagement vis-à-vis du CCAS et de la commune.

Il propose de rééquilibrer les représentations des membres bénévoles au sein des associations par la même occasion.

Madame La Vice-présidente expose que l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles précise que le Conseil d'administration du CCAS comprend le Maire, qui en est le Président de droit, et en nombre égal des membres élus au sein du Conseil municipal et des membres nommés. La délibération (n° D2020-06/12) du Conseil municipal du 18 juin 2020, prévoit la nomination de 6 membres issus du Conseil municipal et de 6 membres représentants d'associations, soit 12 membres plus le Maire, Président du CCAS.

Les 6 élus par délibération du Conseil municipal en date du 18 juin 2020 pour représenter la Commune au CCAS sont :

- ✓ Dominique GOULENE HENRY
- ✓ Nolwenn JOSSO
- ✓ Robin BERCEGEAY
- ✓ Bernard MORANTON
- ✓ Justine COCARD
- ✓ Danielle MARGELLI

Vu les articles 123-6 et 123-11 du Code de l'action sociale et des familles précisant qu'il appartient au Maire de procéder à la désignation des membres nommés parmi les personnes représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Considérant la démission de **Monsieur Roger BATARD**, en tant que représentant de l'association pour les personnes âgées et les retraités

Considérant la nécessité de nommer un représentant des associations de personnes âgées et les retraités du département que Monsieur Roger BATARD laisse vacant ;

Considérant la candidature de **Madame Nolwenn BLANCHARD**, directrice de l'Association Presqu'île Habitat Jeune et s'implante sur la commune avec un projet habitat Jeune en cours de construction ; cette association œuvre dans le domaine de l'insertion par le logement et lutte contre les exclusions.

La nouvelle composition du Conseil d'administration devient :

Au titre des élus du Conseil Municipal :

- ✓ Dominique GOULENE HENRY
- ✓ Nolwenn JOSSO
- ✓ Robin BERCEGEAY
- ✓ Bernard MORANTON
- ✓ Justine COCARD
- ✓ Danielle MARGELLI

Au titre des représentants d'associations :

- ✓ Anne-Martine SARZEAUD au titre de représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales
- ✓ Bernard BLOMME au titre de l'association de retraités ou personnes âgées
- ✓ Françoise MARCHAND : représentante de l'association Les Restaurants du Cœur au titre de l'insertion et la lutte contre les exclusions
- ✓ Armelle PENDUFF : représentante de l'association Le Secours Populaire au titre de l'insertion et la lutte contre les exclusions
- ✓ Roger CHIABERGE : représentant de l'association Entraid'Addict au titre de l'association de personnes handicapées
- ✓ Nolwenn BLANCHARD : représentant association Presqu'île Habitat Jeunes ou personne qualifiée

Il est proposé de valider l'entrée de Madame BLANCHARD en tant que membre nommé du Conseil d'Administration du CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par **12 voix POUR, voix 0 CONTRE et 0 abstention(s)**

AUTORISE Monsieur le Maire à nommer Madame BLANCHARD en tant que membre au sein du Conseil d'administration et la DECLARE installée

Pièce(s) jointe(s), annexée(s) ou consultable(s)

Oui
 Sans objet

4 – REPAS DES AINES 2023

Rapporteur : Madame Dominique GOULENE-HENRY

Porte à l'attention du Conseil, les informations suivantes :

La date du repas des aînés a été maintenue sur la période d'octobre 2023.

Les restaurateurs rencontrant des difficultés à recruter, le cuisinier de chez API qui intervient dans le cadre de la restauration scolaire pour les écoles primaires de la commune, qui donne toute satisfaction selon les retours, a une activité de traiteur indépendant sur Saint-Lyphard. Il est intéressé par l'organisation du repas des aînés, et doit nous soumettre son devis dans les semaines qui viennent.

Il est possible de préparer ce repas pour un autre jour qu'en semaine : le jour choisi serait le **samedi 7 octobre**, à salle des Coulines,

Le CCAS sollicite du personnel communal et des membres du CCAS pour le service.

Mme JOSSO demande s'il est possible de solliciter l'accueil de loisirs La Ribambelle pour élaborer des cartes, écrire des poèmes ou créer des décorations pour le repas des aînés 2023

Monsieur BLOMME précise qu'il faut noter « règlement sur place au prestataire » pour les prochains flyers, intégrés au bulletin municipal.

Les inscriptions seront à faire avant le 15 septembre, pour le repas et les colis de fin d'année 2023.

Les colis, seront prévus pour la deuxième quinzaine de décembre, Mme GOULENE-HENRY sollicite les membres du Conseil pour trouver de nouvelles idées pour agrémenter les traditionnels chocolats, incontournables.

Monsieur MORANTON valide les plantes, dont les retours étaient positifs pour les colis 2022

L'assemblée propose « P'tit biscuit » sur Herbignac – « l'Atelier de Valérie » sur Batz/Mer, un article des artisans locaux ... terrines, miel, confitures. Pour environ 15€ en tout

5 – MISE EN PLACE D'UN BILLET SOLIDAIRE – ESPACE CULTUREL

Rapporteur : Madame Dominique GOULENE-HENRY

Proposition pour cette saison : LE BILLET SOLIDAIRE

Inspiré de la tradition des cafés suspendus, cette nouvelle initiative pourra être menée en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale de la commune. Il permettra d'offrir des places de spectacle à des personnes ou familles en situation de précarité, ou isolées. Ainsi, si les spectateurs souhaitent permettre à des personnes dites éloignées du spectacle de bénéficier de places et partager de bons moments, ils pourraient acheter un « billet solidaire » au tarif unique de 5 €, à l'unité ou au moment de l'achat de leur abonnement.

Ces places, ainsi achetées par les spectateurs, seront distribuées, tout au long de la saison, aux bénéficiaires suivies par le CCAS ou les partenaires sociaux.

La proposition a été validée en Commission Culture du 31/05/23 et la délibération passera au prochain Conseil Municipal.

M. BLOMME demande si une communication serait publiée sur le petit livret des activités culturelles, Mme GOULENE-HENRY confirme il y aura un encart spécifique sur le livret, puisque c'est pour chaque spectacle et une bonne communication de prévue pour intégrer ce concept.

M. BODET précise qu'il y aura bien une délibération en Conseil Municipal et un ajout à la grille tarifaire.

8- SUBVENTIONS EXEPTIONNELLES

Rapporteur : Monsieur Claude BODET

À la suite du vote du budget d'avril 2023, le CCAS a reçu deux nouvelles demandes de subventions :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et fraternité tissés entre tous ;

CONSIDERANT le nouveau décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le Contrat d'Engagement Républicain et applicable au 01/01/2022 qui doit obligatoirement être signé pour toute association sollicitant une subvention publique ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil d'Administration du 12 avril 2023 statuant sur le budget primitif 2023 la somme de 9000€ à l'article 65748.

Monsieur le Président du CCAS de Saint-Lyphard, présente les nouvelles demandes de subvention reçues par le CCAS au titre de l'année 2023.

Subventions attribuées au Conseil d'Administration du 12.04.2023

Associations	Montants subventions 2022	Demandes formulées pour 2023	Montants attribués pour 2023
ADAR - Association d'Aide aux Personnes à Domicile	2220 €	1 308.62€	1 308.62€
ADMR – services à la personne	100 €	100 €	100 €
ADT - Association d'Aide à domicile pour Tous	300 €	300 €	300 €
Les Restaurants du Cœur	2 000 €	2000 €	2 000 €
Secours Populaire Français	1 200 €	1600 €	1 600 €
Croix-Rouge Française	250 €	270€	270 €
Secours Catholique	500 €	700 €	700 €
France Victime 44 – Saint-Nazaire	-	500€	250 €
CIDFF Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles	120 €	150 €	150 €
FNATH Association des accidentés de la vie	100 €	100 €	100 €
ENTRAID'ADDICT	350€	300€	300€
Chiens guides d'aveugles de l'Ouest	-	200 €	100 €
SOS URGENCES GARDE D'ENFANTS	100 €	100 €	100 €
TOTAL			7 278.62 €

Subventions attribuées au Conseil Administration du 13.06.2023

Associations	Montants subventions 2022	Demandes formulées pour 2023	Montants attribués pour 2023
CFP Presqu'île Pontchâteau	€	100 €	100 €
France ADOT 44	€	50 €	50 €
TOTAL			150 €

TOTAL si validation			7428.62 €
----------------------------	--	--	------------------

TOTAL des subventions 2023	Budget	Total octroyé	Disponible
	9000 €	7428.62 €	1571.38 €

Mme MARGELLI constate que l'association France ADOT44 n'intervient pas sur la commune. Mme GOULENE-HENRY précise que la demande de 50€ est symbolique, à encourager les actions de proximité sur le territoire, M. BODET suggère que le CCAS sollicite l'association pour des événements de prévention et de sensibilisation sur la commune.

Pour le CFP, il est important de valoriser des activités intergénérationnelles, l'approche proposée est intéressante souligne Mme GOULENE-HENRY appuyée par Mme SARZEAU qui précise que des actions similaires ont déjà été menées auprès des résidents et fonctionnent très bien.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de vous prononcer, conformément aux dispositions des articles L.2121-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- **DECIDE** de verser aux associations pour l'exercice 2023 les subventions telles que figurant en annexe ;
- **DIT** que le versement de la subvention sera subordonné à la signature préalable d'un contrat d'engagement républicain ;
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget principal à l'article **65748**
- **RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association ;
- **INDIQUE** que la liste des concours attribués à des tiers en matière ou en subvention est jointe en annexe du budget primitif page 56, conformément aux dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des collectivités territoriales

Pièce(s) jointe(s), annexée(s) ou consultable(s)

oui

sans objet

9 – QUESTIONS DIVERSES

Mme GOULENE-HENRY sollicite les membres du CCAS pour la séance prochaine, du Cinéphard, le 28 juin 2023, pour aider à l'accueil, mise en place du matériel et goûter :
(M. BLOMME, Mme SARZEAU, Mme MARCHAND, M. MORANTON et Monsieur CHIABERGE seront présents

Proposition pour une séance tous les 2 mois, en accord avec Mme CHAMPION, du CCAS d'HERBIGNAC – le CCAS valide 5 séances par an

Après réflexion il est important de conserver les mercredis pour réaliser un événement intergénérationnel.

Mme PENDUFF, précise qu'il y a un partenariat avec secours populaire, mais les enfants de Saint-Lyphard, ont déjà un partenariat avec CABAN'ADOS, qui fonctionne très bien.

Plan canicule : avec réception du plan de la préfecture, Mme GOULENE-HENRY propose de solliciter les personnes pour qu'elles soient inscrites sur la liste des personnes vulnérables - fragiles ou isolées, quand l'alerte est déclenchée, il faut mettre en place un appel ou visite à domicile par les membres du CCAS. Projet urgent à préparer dès ce mois de JUIN 2023 :

- Requérir les disponibilités des membres du CCAS sur juillet et août
- Communiquer pour informer cette population et mettre à jour le fichier.

Monsieur Claude BODET dit qu'il faut solliciter les usagers à s'inscrire, avec l'accord de la personne, dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données.

Monsieur BLOMME demande s'il est possible d'imprimer un document type RGPD pour les inscriptions. (à voir avec le service communication) et noter les dates de disponibilité des membres bénévoles durant cette période.

Monsieur BLOMME nous informe des dernières avancées de l'association de transport solidaire « Roues de secours » : le compte est en instance d'ouverture, les statuts sont validés par la préfecture. L'association est toujours en recherche de chauffeurs. Elle sera en activité au 1^{er} septembre

La demande de subvention sera à faire pour septembre 2023.

Prochains Conseils d'Administration du CCAS :

- ✓ **Mardi 19 septembre 2023 – 18h– salle du Conseil (étage Mairie)**
- ✓ **Mardi 5 décembre 2023**
- ✓ **Mardi 19 mars 2024**
- ✓ **Mardi 9 avril 2024**
- ✓ **Mardi 11 juin 2024**
- ✓ **Mardi 24 septembre 2024**
- ✓ **Mardi 3 décembre 2024**

Levée de séance : 18h55

Compte-rendu rédigé par Hélène RIQUEZ

Monsieur Claude BODET
Président du CCAS

